

## CONVENTION DE VENTE N° P10/93

Entre les soussignés :

TELEDIFFUSION DE FRANCE, Société anonyme dont le siège social est à PARIS 15ème, 10 rue d'Oradour-Sur-Glane, inscrite au Registre du Commerce de la Seine sous le numéro PARIS B 342 404 399, représentée par le Directeur de la REGION PARIS CENTRE NORD, Monsieur Alain CAYET, et désignée dans la présente convention par le terme "T.D.F.",

d'une part,

et :

L'ASSOCIATION DU CENTRE HISTORIQUE DE LA DIFFUSION RADIOPHONIQUE  
- CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA RADIODIFFUSION  
SONORE, dont le siège social est à ISSOUSUN 36100, 9 place Danton, inscrite au Journal Officiel sous le numéro 47 du 20.11.91, représentée par son Président, Monsieur Denis FROMONT, et désignée par le terme l'Acheteur,

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE I :

T.D.F. cède en l'état à l'acheteur qui accepte, un lot de ferraille, composé de la totalité des matériels d'émission du centre d'ISSOUDUN B.

.../...

Article II :

Le prix global de cession de ces matériels est fixé au Franc symbolique (UN FRANC)

ARTICLE III :

Ces matériels seront enlevés par l'Acheteur à ses risques et périls contre la signature de la convention et remise d'un chèque établi au nom de :

S.A. TELEDIFFUSION DE FRANCE  
21/27 Rue Barbès  
92120 MONTRouGE

A MONTRouGE, le

POUR L'ACHETEUR

**A.C.H.D.R.**  
*9 Place Danton*  
**36100 - ISSOUDUN**  
**Tel : 54-21-67-07**

signé :

**Denis FROMONT**



POUR TELEDIFFUSION DE FRANCE

Le Directeur de la Région  
**PARIS - CENTRE - NORD**

  
**ALAIN CAYET**